

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 285

présenté par
M. Sommer et M. Lescure

ARTICLE 2

Après la référence :

« 2° »,

supprimer la fin de l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une précision superflue.